



Décompte estimatif de l'engagement bénévole des chasseurs neuchâtelois

Etabli par : G. Walder

Informations transmises par les responsables de commissions de la FCN et présidents des sections cantonales

À la suite de la demande de M. Christophe Noël, chef du Service de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN), la Fédération des Chasseurs Neuchâtelois (FCN) a établi une estimation quantitative des activités bénévoles des chasseurs neuchâtelois. Dès lors, nous avons le privilège de donner suite à cette demande et y répondons sous la forme résumée d'un rapport d'activités. Les points suivants seront abordés :

1. Travaux en faveur du milieu naturel
2. Suivi des effectifs du lièvre
3. Suivi de la migration de la bécasse
4. Formation des candidats chasseurs
5. Formation des chiens de chasse
6. Formation et examens de tir pour les chasseurs
7. Récapitulatif

Le rapport relèvera, à chaque point, un explicatif de l'activité, une estimation des heures que les chasseurs consacrent bénévolement à ces activités et également une estimation des kilomètres effectués, au moyen de véhicules privés mis à disposition par les chasseurs. Les participations financières de la Fédération des chasseurs neuchâtelois, ainsi que de ses sections, seront également abordées. Nous relevons qu'il s'agit d'un décompte estimatif, en prenant une moyenne basse.

1. Travaux en faveur du milieu naturel

1.1 Plantation de haies

Depuis quelques années, notre Fédération, en collaboration avec des agriculteurs, crée et finance des haies dans des secteurs qui en sont dépourvu. Le but de ces plantations est de créer des biotopes, profitant tant à des espèces chassables que non chassables. L'importance des haies pour nos écosystèmes n'est plus à démontrer. Elles favorisent tant notre flore sauvage que notre faune.

La FCN met en place ces projets par la plantation de plan d'arbustes et arbres endémiques sur les terres agricoles neuchâtelaises avec l'aide des membres de sociétés de chasse et des candidats chasseurs

En 2023, nous avons réalisé trois actions de plantation de haies, qui se quantifient de la manière suivante :

Trois jours de plantations, occupant à chaque fois 10 membres de la Fédération et des candidats chasseurs effectuant chacun un minimum de 3 heures de travail. Soit un total estimatif bas de 90 heures pour la plantation et l'entretien de ces biotopes. A cela, se rajoutent 4 heures de préparation administrative (discussion avec les agriculteurs, logistique, planification...) et 2 heures de transport des arbustes. Nous avons donc **96 heures effectuées**.

Concernant les déplacements, 5 véhicules ont été nécessaires, pour une moyenne basse de 62 km par véhicule, soit un **total minimum de 310 km**.

1.2 Entretien de biotopes

En plus de la plantation de haies, les membres de la Fédération entretiennent divers milieux naturels, entre-autre ceux qui sont la propriété de la Fédération ou de sections (étang, parcelle forestière...). Nous pouvons estimer les travaux annuels à deux demi-journées d'entretien pour une vingtaine de chasseurs. Soit un **minimum de 100 heures** annuels dédiés à l'entretien de biotopes, sans compter les journées des candidats chasseurs dédiées à ce thème, lesquelles seront détaillées sous le point 4 du présent écrit.

Nous précisons que des ONG de protection de la nature avaient été approchées afin de pouvoir collaborer sur certains projets, mais qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu de retour de leur part. Cependant, nous restons optimistes et, dans le cadre de notre commission biodiversité, nous relancerons cette idée de collaboration.

1.3 Sauvetage de faons durant la période de fauche

La Fédération des Chasseurs Neuchâtelois est très active sur ce point. En effet suite à une demande du Département, en 2020, elle a mis en place, en collaboration avec le Service Faune, Forêts et Nature, ainsi que la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, l'Association Sauvetage Faons Neuchâtel, qui a pour but de rechercher des faons nouvellement nés au moment de la fauche des foins, au moyen de drones thermiques. Celle-ci est composée, tant de chasseurs que de non-chasseurs.

La section des chasseurs du Locle a acquis deux drones thermiques pour permettre de réaliser plus de missions de sauvetage dans le haut du canton. elle a formé deux équipes de trois chasseurs et a accompli 13 journées de missions, entre 05h00 et 09h00. Soit un total de **312 heures** pour environ **400 kilomètres** parcourus.

L'Association Sauvetage Faons Neuchâtel possède actuellement 3 drones et est active sur l'ensemble du canton. Une équipe étant composée d'au minimum 3 personnes. En 2023, elle a effectué 75 missions de recherches entre 05h00 et 09h00. Plusieurs chasseurs collaborent sur le terrain lors des missions. Dès lors, nous pouvons estimer pour un seuil bas de **600 heures**, sans compter les kilomètres parcourus qui sont difficilement dénombrables, mais conséquents. Ces derniers peuvent se chiffrer annuellement à plusieurs milliers de kilomètres pour l'ensemble de l'Association.

Le coût d'un drone est d'environ CHF 8'000.00. Pour l'Association, la Fédération a participé, en collaboration avec les entités précitées, à l'achat de deux drones en plus de couvrir les premières années une partie des frais (assurance, site internet...). Nous estimons la participation de la Fédération à CHF 10'000.00, sans compter que certaines sections participent financièrement en faisant des dons à l'Association.

Quant aux drones de la section du Locle, ceux-ci ont été entièrement acquis par cette dernière section pour un montant d'environ CHF 16'000.00.

1.4 Participation à des Commissions consultative / d'accompagnement de l'Etat

- **Commission consultative de la Faune sauvage**

Quatre chasseurs sont membres de cette commission, qui siège environ 2 heures par année, soit un total de 8 heures pour la séance. Afin de la préparer en discutant des points de l'ordre du jour, les représentants de la FCN se retrouvent environ 3 heures, soit 12 heures de travaux préparatoires. La Commission consultative occupe au total environ **20 heures** nos représentants.

- **Commissions cantonales pour la protection de la nature et nature-tourisme-loisirs-sport**

Notre Fédération est représentée par un membre dans ces deux commissions. La séance dure environ **2 heures**.

- **Groupe d'accompagnement « Grands Prédateurs »**

En 2023, deux représentants de la Fédération se sont rendus à deux séances de ce groupe. Ces séances ont duré entre 2 et 3 heures, soit une moyenne de **10 heures** pour les chasseurs.

Nous précisons que dans le point 1.4, les temps de déplacement et les kilomètres effectués n'ont pas été décomptés. Une estimation d'environ une heure de déplacement pour une moyenne de 50 km par personne et par séance peut être relevée, soit une estimation de 9 heures de déplacement et 450 km effectués, dont une partie est remboursée.

Nous nous retrouvons donc avec un total d'environ **41 heures et 450 km effectués**.

1.5 Gardiennage (gardes-auxiliaires)

Les gardes-auxiliaires pour la faune terrestre sont des chasseurs neuchâtelois. Il y en a environ une quarantaine pour notre canton. Leurs heures de travail, conformément à l'article 62 de la Loi sur la faune du canton de Neuchâtel, est bénévole à quelques exceptions près. Les articles 64 et 65 de la loi précitée régissent leurs tâches. Nous trouvons dans celles-ci des activités identiques à celles pratiquées par les chasseurs comme le recensement des espèces chassables par comptage.

Dans une moyenne basse, le travail annuel de chaque garde-faune auxiliaire est estimé à 200 heures, soit un total d'environ **8000 heures annuelles**, sans compter les kilomètres.

Nous présentons ci-dessous, à titre d'exemple, le décompte concret d'un garde-faune auxiliaire :

- 300 heures effectuées annuellement pour le gardiennage (présence dans le terrain, comptages, surveillances, interventions, constats et différents travaux pratiques),

- 7'200 kilomètres parcourus durant l'année, au moyen de son propre véhicule pour accomplir sa fonction bénévole.

2. Suivi des effectifs du lièvre

Les chasseurs neuchâtelois effectuent des recensements de lièvres, en surplus de ceux effectués par les gardes-faunes auxiliaires, afin de compléter les données du SFFN. Ces comptages sont principalement axés sur les effectifs de lièvres, mais également d'autres espèces rencontrées. Nous appelons ça les IKA (indices kilométriques d'abondance), et ceux-ci sont réalisés selon le processus IKA fourni par le SFFN. Ceux-ci se déroulent en général au moyen d'un véhicule, mais également à pied.

Les parcours mis en place par notre Fédération, sont réalisés au moyen de véhicules. Il faut compter quatre personnes, soit deux observateurs, un chauffeur et un rédacteur, pour faire un parcours. Afin d'obtenir les données les plus fiables possibles et proches de la réalité, chaque parcours est effectué à trois reprises.

En 2023, ce sont 3 parcours organisés par la FCN, 3 fois, soit 9 sorties durant 2 heures, soit un total de 72 heures dans le terrain. A cela s'ajoute environ 2 heures de rédaction des rapports et des transmissions au SFFN, soit un total de **74 heures**. Pour réaliser ces actions, **294 km** ont été parcourus.

Au surplus, des chasseurs effectuent volontairement des comptages de l'ordre d'environ **30 heures** par année.

A tout cela, nous rajoutons une participation financière annuelle de la FCN, à la hauteur de **CHF 2'000.00** auprès de la Haute Ecole du Paysage, de l'Ingénierie et de l'Architecture de Genève (HEPIA) pour le financement d'études sur le lièvre réalisées par le Dr Claude FISCHER.

3. Suivi de la migration de la bécasse

Le suivi de la bécasse dans notre canton, complète une statistique européenne. Il permet de récolter les informations ICA (indice cynégétique d'abondance). Sans chasse, ces informations tomberont.

Globalement, nous pouvons enregistrer un minimum de **400 heures** effectuées par les bécassiers neuchâtelois durant la période de chasse pour récolter les informations ICA. Au niveau des déplacements, ils sont difficilement quantifiables, mais sont bien supérieurs à 10'000 km annuellement.

4. Formation des candidats chasseurs

La formation des candidats chasseurs est dispensée par la Fédération des Chasseurs Neuchâtelois, selon les directives du SFFN. Les différents cours, leur durée et le nombre de formatrices/formateurs nécessaires sont décrits ci-dessous :

- Connaissances des armes munitions et optiques, un formateur, 4 leçons de 2 heures, total de 8 heures,
- Connaissances des chiens d'arrêt, courant / us et coutume, un formateur, 5 leçons de 2 heures, total de 10 heures,
- Connaissances des mammifères, un formateur, 4 leçons de 2 heures, total de 8 heures,
- Connaissances des oiseaux, un formateur, 8 leçons de 2 heures, total de 16 heures,
- Gestion du gibier / écologie cynégétique, un formateur, 2 leçons de 2 heures, total de 4 heures,
- Détention des chiens, une formatrice, 2 leçons de 2 heures, total de 4 heures,
- Connaissance de la forêt, un formateur, 1 leçon de 2 heures, total 2 heures,
- Connaissances des lois, un formateur, 3 leçons de 2 heures, total de 6 heures,
- Connaissances des maladies du gibier, un formateur, 1 leçon de 2 heures, total de 2 heures,
- Hygiène et traitement de la venaison, un formateur 2 leçons de 2 heures, total de 4 heures,
- Cours pratique tir carabine, fusils, distance et sécurité, 4 formateurs, 7 leçons de 2 heures, total de 56 heures,
- Journées pratique sur le terrain avec parrain chasseur, selon nombre de candidats, env. 10-15 parrains chasseurs, 3 journées de 8 heures, soit un total entre 240 et 360 heures,
- Travaux pratiques plantation, un formateur, 2 leçons de 8 heures, total de 16 heures,
- Journées pratiques avec le Jura sur l'éthique, le tir, les armes et la sécurité, 6 formateurs, 3 leçons de 8 heures, total de 144 heures.

Au final, les chasseurs déploient au minimum **520 heures** pour former les candidats chasseurs dans notre canton. Sans compter les déplacements lors des journées avec les parrains-chasseurs, les formateurs utilisent leur véhicule privé à hauteur de plusieurs milliers de kilomètres annuellement.

5. Formation des chiens de chasse

La formation de 5 catégories de chiens de chasse (arrêt, rapport, recherche au sang, chiens à sangliers et terrier) est légiférée par le droit fédéral depuis 2012. Depuis 2018, nous retrouvons cette exigence dans le droit cantonal.

4 formateurs sont nécessaires pour dispenser les différentes formations, pour un total de **28 heures** annuelles (cours et administratif).

De plus, la Fédération collabore avec le Service cantonale des affaires vétérinaires en formant, préventivement, des chiens de recherche, en cas de propagation de la peste porcine africaine (PPA) dans notre région. La mise en place de cette formation et les entraînements occupent environ **120 heures** de nos chasseurs défrayés par le SCAV.

6. Formation et Examens de tir pour les chasseurs

Afin de permettre aux chasseurs de faire usage en toute sécurité de leurs armes et répondre aux réglementations fédérales et cantonales concernant des tirs périodiques, la Fédération gère un stand de tir en dispensant annuellement des tirs d'entraînement et d'examen. Le temps consacré en 2023 par nos bénévoles, hors formation des candidats, est le suivant :

- Entraînements à la carabine et au fusil à canons lisses : 45 heures, à chaque fois deux responsables sur place, soit 90 heures.

- Examens de l'attestation de tir : 7 dates de 4 heures pour un effectif de trois personnes, soit 84 heures.
- Mise à disposition complémentaire du stand de tir (pour Services Étatiques, agence de sécurité...), environs 34 heures pour minimum 1 responsable.
- Entretien du stand : environ 10 heures annuellement pour l'ensemble des membres de la commission, soit environ 100 heures.
- Administratif (établissement des plannings de tir, établissement des attestations, transmission des listes d'attestation au SFFN...), 40 heures pour une personne.

Dès lors, la formation continue du tir et l'entretien du stand ont occupé les chasseurs, en 2023, durant **348 heures**, sans compter le temps et les kilomètres de déplacement.

7. Récapitulatif

Activité	Heures	Kilomètres
1.1 Plantation de haies	96	310
1.2 Entretien biotopes	100	
1.3 Sauvetages de faons	912	
1.4 Participation à des Commissions officielles	41	450
1.5 Gardiennage	8000	
2. Suivi des effectifs du lièvre	104	294
3. Suivi migratoire des bécasses	400	10'000
4. Formation candidats chasseurs	520	1000
5. Formation chiens	68	
6. Formation et examen tirs périodiques	348	
Total (estimation basse)	10'589 heures	Minimum 12'054 kms

Mont-de-Buttes, le 13 mars 2024

AU NOM DU COMITE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS NEUCHÂTELOIS

Le Vice-Président

Le Président

Fabien Süsstrunk

Gilles Walder